

DIRECTION DU SERVICE JURIDIQUE
ET DU GREFFE

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR

**RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-EM-385
DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 6 040 000 \$ POUR LA MISE À NIVEAU
DE LA CONDUITE DE REFOULEMENT DE LA STATION DE POMPAGE SAINT-VENANT
(PHASE 2), LA RÉFECTION ET LA MISE À NIVEAU DES CONDUITES D'AQUEDUC ET
D'ÉGOUT DES RUES BYETTE ET MAJOR ET DE LA CONDUITE D'ÉGOUT DE LA RUE
CHARBONNEAU**

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée de ce qui suit :

Lors de sa séance tenue le 27 août 2024, le conseil a adopté le règlement suivant, lequel entre en vigueur en date de la présente publication :

- Règlement numéro 2024-EM-385 décrétant une dépense et un emprunt de 6 040 000 \$ pour la mise à niveau de la conduite de refoulement de la station de pompage Saint-Venant (phase 2), la réfection et la mise à niveau des conduites d'aqueduc et d'égout des rues Byette et Major et de la conduite d'égout de la rue Charbonneau.

L'objet de ce règlement est décrit dans son titre.

Ce règlement a été approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation en date du 2 octobre 2024.

Le règlement est disponible pour consultation sur le site Internet de la Ville, par le biais de la section « Accès rapides » et le bouton « Conseil municipal – documents pour la prochaine séance – 27 août 2024 » et à l'hôtel de ville sis au 50, rue Saint-Joseph à Sainte-Agathe-des-Monts, du lundi au jeudi de 8 heures à 17 heures et le vendredi de 8 heures à 12 heures (sauf les jours fériés) ou en faisant la demande par courriel à l'adresse greffe@vsadm.ca ou par téléphone au 819-326-4595, poste 3260.

Fait et donné à Sainte-Agathe-des-Monts, le 7 octobre 2024.

Anny Després, greffière adjointe